



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation Mer et Littoral (DML)
Service aménagement mer et littoral (SAMEL)
Unité Vannes Littoral

**Avis d'information du public relatif à une demande
d'autorisation d'occupation temporaire (AOT)
du domaine public maritime naturel (DPMn)
en vue d'une exploitation économique pour :**

Nature de la demande : Activité balnéaire

Durée : Période estivale de 2018 (de début avril à fin septembre 2018)

Situation : Grande Plage de la commune de Damgan face au centre de secours

Emprise sur DPM : 56 m²

Mise en ligne : le 25 janvier 2018 pour une durée minimale de 3 semaines

L'occupation privative du domaine public maritime pour des installations ou des usages dépassant les droits appartenant à tous, doivent faire l'objet d'autorisation d'occupation.

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, les occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique sont ouvertes à la concurrence et font l'objet d'une procédure de publicité préalable à la délivrance du titre d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) demandé.

Pour toute information relative à cet avis et à cette procédure d'instruction en cours vous pouvez contacter le SAMEL unité Vannes Littoral aux coordonnées suivantes :

Courriels : ddtm-vl@morbihan.gouv.fr et/ou jerome.major@morbihan.gouv.fr

Téléphones : 02 56 63 75 20 (standard Unité Vannes Littoral)
02 56 63 75 25 (poste chargé de gestion DPM)

Adresse : DDTM56_SAMEL_VL
1 allée du général Le Troadec
BP 520
56019 VANNES Cedex